



## Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

**Etaient présents** : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

**Ont donnés procuration** : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

**Etaient absents** : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

### Objet : 18- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Ces zones seront par ailleurs aussi présentées au sein des organes délibérant de l'EPCI dont Monsieur le Maire est membre, à savoir la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 29 mars 2024 selon les modalités suivantes : affichage en mairie et sur le site internet de la Commune

Les zones concernées sont les suivantes :

Nom du site	Surface (m2)	Parcelles	Type d'énergie	Typologie	Usage actuel ou futur
Supermarché	3 483	ZA 159 et 160	Photovoltaïque	Ombrière et toiture	Parking et bâtiment
Salle Polyvalente	2 298	ZB 294	Photovoltaïque	Ombrière et toiture	Parking et bâtiment
Groupe scolaire	3 523	ZA 167	Photovoltaïque	Toiture	Bâtiment
Maison de retraite	3 523	ZA 146 et 87	Photovoltaïque	Toiture	Bâtiment
Maison de retraite/unité Alzheimer	1 302	C 433 et 437	Photovoltaïque	Toiture	Bâtiment
Futur parking du puit neuf	781	C 3620	Photovoltaïque	Ombrière	Parking
Zone artisanale	22 561	Parcelles multiples	Photovoltaïque	Ombrière et toiture	Parking et bâtiment
Dunes de l'épinette	4 734	ZA 37	Photovoltaïque	Toiture	Bâtiment
ZAC les Déserts	32 711	Parcelles multiples	Photovoltaïque	Ombrière et toiture	Parking et bâtiment
ZAC des Grandes Landes	1 144	ZA 122 et 91	Photovoltaïque	Ombrière et toiture	Parking et bâtiment
	76 060				

**AR Prefecture**

017-211704853-20240408-CM08042024\_18-DE  
Reçu le 09/04/2024



**Grand Village Plage**  
ÎLE D'OLÉRON

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

L'exposé entendu,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Charente Maritime, sous forme cartographiques (SIG) à l'adresse : <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>, ainsi qu'à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,  
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le **09 AVR. 2024**  
et publié sur le site internet de la commune le **10 AVR. 2024**  
Patrice ROBILLARD